

PROCÈS VERBAL SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2023, À 19H30, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Marie-Andrée Lapierre M. Stéphane Fillion
Mme Francine Garneau M. Luc Lachance
Mme Lario Cosselin de Cosselin

M. Denis Tanguay Mme Lorie Gosselin Côté

Formant quorum sous la présidence de Mme Nadia Vallières, mairesse.

Est aussi présente: Mme Joanie Bolduc Pelchat,

Directrice générale/greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Nadia Vallières, mairesse, déclare la séance ouverte à 19h30.

2. ORDRE DU JOUR

135-09-2023

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté appuyé par Mme Francine Garneau et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté avec varia ouvert.

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Ordre du jour
- **3)** Période de questions
- 4) Procès-verbal séance du 1 août 2023
- 5) Revenus et dépenses juillet 2023

6) Administration:

- 6.1 Abrasif hiver 2023-2024
- 6.2 Animaux au parc du terrain des loisirs
- 6.3 Projet de Biométhanisation Appui de la municipalité
- 6.4 Règlement #285-2023 : Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021 A) Avis de motion
 - B) Adoption du premier projet de règlement
- 6.5 Assemblée publique de consultation
- 6.6 Armoire entreposage peinture
- 6.7 Barils de pass
- 6.8 Cylindre dompeuse Western Star
- 6.9 Ponceaux
- 6.10 Photocopies loisirs
- 6.11 Embauche surnuméraire saison 2023-2024
- 6.12 Loisirs: permis alcool Halloween
- 6.13 Travaux route Brochu Décompte progressif no2 et réception définitive
- 6.14 Mention de remerciement Comité des loisirs

- 6.15 Chaise et bureau
- 6.16 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028)
 négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
- 6.17 Demande du Comité des loisirs
- 7) Correspondances
- 8) Varia:
- 9) Levée de l'assemblée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h34 et se termine à 19h48.

4. PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 1 AOÛT 2023

136-09-2023

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre appuyé par M. Luc Lachance et unanimement résolu par les conseillers

Que le procès-verbal de la séance régulière du 1 août 2023, soit adopté tel que rédigé.

5. REVENUS ET DÉPENSES AOÛT 2023

137-09-2023

Il est proposé par M. Luc Lachance appuyé par Mme Lorie Gosselin Côté et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil par la directrice générale. Cette liste fait état de 129 771.38 \$ de revenus, 33 899.13 \$ de comptes à payer et 77 908.35 \$ de dépenses incompressibles.

6. ADMINISTRATION

6.1 Abrasifs hiver 2023-2024

138-09-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'achat d'abrasifs pour la période hivernale 2023-2024;

Il est proposé par M. Luc Lachance appuyé par Mme Marie-Andrée Lapierre et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser madame Joanie Bolduc-Pelchat, directrice générale a lancé un appel d'offres sur invitation pour la fourniture des abrasifs 2023-2024 pour une quantité approximative de 600 tonnes.

6.2 Animaux au parc du terrain des loisirs

139-09-2023

CONSIDÉRANT QUE le chapitre 9 du règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés mentionne qu'aucun chien ne peut se trouver dans un endroit public, à moins qu'il ne soit tenu en laisse par son gardien;

CONSIDÉRANT QUE ce même chapitre stipule que le gardien d'un chien doit enlever immédiatement par tous les moyens appropriés, d'une propriété publique ou privée, les matières fécales de son chien;

CONSIDÉRANT QUE ces deux articles ne sont pas toujours respectés sur le terrain des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le terrain des loisirs regroupent différentes aires de jeux fréquentées par les enfants;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'offrir aux enfants un endroit sécuritaire pour s'amuser;

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre appuyé par Mme Lorie Gosselin Côté et unanimement résolu par les conseillers

Que les animaux soient interdits au parc situé au 58, rue Anselme-Jolin plus précisément sur toute la partie du terrain clôturée.

Que des affiches interdisant l'accès aux animaux soient installées à l'entrée du parc.

Que les citoyens soient informés de cette nouvelle règle via le site internet de la municipalité et le journal St-Nazaire Information.

6.3 Projet de Biométhanisation — Appui de la municipalité

140-09-2023

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Bio Énertek et la ferme Haybell ont présenté en juin dernier un projet portant sur le traitement des résidus agricoles par biométhanisation aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet qui pourrait s'avérer bénéfique pour l'environnement ainsi que pour le développement économique de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite l'implantation d'une usine dans la zone concernée et par le fait même une modification à notre règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation projetée de cette usine soulève certains enjeux nécessitants une attention particulière de l'entreprise Bio Énertek;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Francine Garneau appuyé par M. Denis Tanguay et unanimement résolu par les conseillers

De transmettre à Mme Mélissa Sall, Directrice de l'administration et des finances chez Bio Énertek, une résolution appuyant le projet de traitement des résidus agricoles par biométhanisation sur la **propriété située au 40, route 216**.

Que cette résolution d'appui soit conditionnelle aux points suivants :

- L'acceptabilité sociale de ce projet devra être vérifiée par différents moyens et une présentation du projet à la population devra être réalisée au besoin et sur demande de la municipalité.
- Les plans ainsi que les matériaux utilisés devront démontrer que la propreté du 3^e rang Sud sera assurée en tout temps.
- Une étude de faisabilité du projet devra être réalisée et les résultats devront être soumis à la municipalité.
- La capacité portante de la section de route située entre la 216 et l'entrée de la propriété qui sera empruntée par les camions devra être évaluée, afin d'éviter le bris de notre route. Les résultats devront également être communiqués à la municipalité.
- Les plans et devis devront être soumis pour approbation par le conseil municipal.
- La municipalité devra avoir la certitude qu'en aucun cas les camions ne circuleront sur le rang 3 Sud, qui est interdit aux véhicules lourds.

6.4 Règlement #285-2023 : Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021

A) Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par M. Luc Lachance, conseiller, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil municipal, le règlement #285-2023 modifiant le Règlement de zonage 266-2021.

Le premier projet de règlement est déposé par M. Luc Lachance, conseiller, séance tenante.

B) Adoption du premier projet de règlement

141-09-2023

ATTENDU QU'un projet de traitement des résidus agricoles par biométhanisation a été présenté aux élus ;

ATTENDU QUE ce projet serait implanté sur la propriété située au 40, route 216;

ATTENDU QUE la municipalité considère que ce projet pourrait

être bénéfique à plusieurs égards pour la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire souhaite apporter des modifications à son règlement de zonage pour tenir compte de ce projet;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 5 septembre 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement étaient disponibles pour consultation par le public ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre appuyé par Mme Francine Garneau et unanimement résolu par les conseillers

QUE le premier projet de règlement portant le numéro 285-2023 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit:

Article 1

Ajout à la grille des spécifications de l'autorisation pour l'usage « Industrie de première transformation de produits agricoles avec nuisances (I-4) » à l'intérieur de la zone 100-A.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

6.5 Assemblée publique de consultation

142-09-2023

Il est proposé par Mme Francine Garneau appuyé par Mme Lorie Gosselin Côté et unanimement résolu par les conseillers

De tenir une assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement #285-2023, le 2 octobre 2023, à 19h au centre communautaire (59, rue Anselme-Jolin).

Que Mme Joanie Bolduc Pelchat, directrice générale et greffière- trésorière publie un avis public à cet effet, au plus tard sept jours avant la tenue de l'assemblée.

Que la séance régulière qui devait se tenir le 2 octobre 2023 à la salle du conseil, se tienne plutôt au centre communautaire, à 19h30 tel que prévu.

6.6 Armoire entreposage peinture

143-09-2023

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action soumis par le Groupe ACCISST mentionne que la municipalité doit ajouter une armoire conforme pour l'entreposage de la peinture et des bonbonnes au garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés à deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT les prix soumis :

Boulon-Hydraulique CMT: 1 814.95 \$ avant taxes
 Pièces d'auto G.G.M.: 1 695.00 \$ avant taxes

Il est proposé par M. Stéphane Fillion appuyé par Mme Marie-Andrée Lapierre et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser M. Sylvain Vallières, responsable des travaux publics, à commander l'armoire pour l'entreposage auprès du fournisseur Pièces d'auto G.G.M selon le prix soumis.

6.7 Barils de pass

144-09-2023

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté appuyé par Mme Francine Garneau et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser la directrice générale à commander 10 barils de pass aluminium pour l'usine de traitement des eaux usées, au prix de 5 438.32 \$.

6.8 Cylindre dompeuse Western Star

145-09-2023

CONSIDÉRANT QUE le cylindre de la dompeuse du Western Star est brisé;

CONSIÉDRANT QUE cette pièce a été réparée une première fois en 2018 et une seconde fois en 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le prix de réparation est estimé à 1 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE le coût budgétaire d'un cylindre neuf est d'environ 3 000 \$

Il est proposé par M. Stéphane Fillion appuyé par M. Denis Tanguay et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser M. Sylvain Vallières, responsable des travaux publics, à commander un cylindre neuf pour un coût approximatif de 3 000 \$ avant les taxes.

6.9 Ponceaux

146-09-2023

CONSIDÉRANT QUE quelques ponceaux doivent être remplacés sur la route de la Montagne et la route Aubé ;

CONSIDÉRANT QUE des crédits sont disponibles dans le compte d'entretien des routes municipales ;

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre appuyé par M. Luc Lachance et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser M. Sylvain Vallières, responsable des travaux publics, à faire l'achat de deux ponceaux pour un coût estimatif de 4 000 \$.

6.10 Photocopies loisirs

Mme Lorie Gosselin Côté se retire de ce point de l'ordre du jour

147-09-2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité des loisirs doivent parfois imprimer des documents pour leurs activités ou afin de promouvoir celles-ci ;

CONSIDÉRANT QUE les loisirs constituent un service offert à l'ensemble de la population ;

CONSIDÉRANT QUE les loisirs n'ont aucun revenu d'adhésion;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'impression reliés aux différentes activités sont minimes ;

Il est proposé par Mme Francine Garneau appuyé par M. Stéphane Fillion et unanimement résolu par les conseillers

Que les frais de photocopies du comité des loisirs soient à la charge de la municipalité.

6.11 Embauche surnuméraire saison 2023-2024

148-09-2023

Il est proposé par M. Denis Tanguay appuyé par Mme Marie-Andrée Lapierre et unanimement résolu par les conseillers

D'embaucher M. François Beaudoin pour le travail de surnuméraire, à partir de la fin de semaine du 9-10 décembre 2023 jusqu'à la fin de semaine du 23-24 mars 2023 pour le service de déneigement et qu'une entente soit signée entre les parties.

Que Mme Nadia Vallières, mairesse et madame Joanie Bolduc Pelchat directrice générale, soient autorisées à signer ladite entente au nom de la Municipalité de Saint-Nazaire.

6.12 Loisirs: permis alcool Halloween

Mme Lorie Gosselin Côté se retire de ce point de l'ordre du jour

149-09-2023

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs prévoit organiser des activités pour la fête de l'Halloween le 28 octobre 2023, au

centre communautaire de Saint-Nazaire, situé au 59, rue Anselme-Jolin;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs doit faire la demande d'un permis de réunion pour vendre de l'alcool lors de cette activité;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs doit obtenir l'autorisation de la municipalité avant de transmettre une telle demande.

Il est proposé par M. Denis Tanguay appuyé par Mme Francine Garneau et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser la demande du comité des loisirs auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

D'autoriser l'utilisation des lieux où vont se tenir l'événement.

6.13 Travaux route Brochu — Décompte progressif no2 et réception définitive

Mme Marie-Andrée Lapierre se retire de ce point de l'ordre du jour

150-09-2023

CONSIDÉRANT QU'une visite des travaux sur la route Brochu a été réalisée par M. Samuel de Chantal Dumont, CPI à la MRC de Bellechasse, M. Sylvain Vallières, responsable des travaux publics et Mme Nathalie Chouinard de la compagnie Excavation Yvan Chouinard;

CONSIDÉRANT QUE le service des infrastructures de la MRC de Bellechasse nous recommande la réception définitive de ces travaux;

Il est proposé par M. Luc Lachance appuyé par M. Stéphane Fillion et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser le paiement du décompte progressif #2 au montant de 4 954,47 \$ incluant les taxes, tel que recommandé par M. Didier St-Laurent, ingénieur et Directeur du service infrastructures de la MRC de Bellechasse.

6.15 Mention de remerciement Comité des loisirs

151-09-2023

CONSIDÉRANT le succès qu'ont connu les activités de la fête du travail 2023;

Il est proposé par M. Nadia Vallières, mairesse et unanimement résolu par les conseillers

De remercier les membres du comité des loisirs pour tout le temps investi dans l'organisation, la préparation et la réalisation des activités, qui ont eu lieu les 2 et 3 septembre. De remercier tous les bénévoles, qui ont participé de près ou de loin en donnant un coup de main aux membres du comité.

6.16 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) — négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

152-09-2023

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre appuyé par Mme Lorie Gosselin Côté et unanimement résolu par les conseillers

Que la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à Mme Dominique Vien, députée de Bellechasse-Les Etchemins-Lévis, à Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

6.17 Demande du comité des loisirs

Mme Lorie Gosselin Côté se retire de ce point de l'ordre du jour

153-09-2023

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air afin de compléter son projet de patinoire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme n'est pas propriétaire du terrain sur lequel repose l'infrastructure et qu'en conséquence il ne peut déposer une telle demande;

Il est proposé par M. Denis Tanguay appuyé par M. Stéphane Fillion et unanimement résolu par les conseillers Que la municipalité dépose la demande, qui consiste en l'achat d'un grillage métallique installé sur les bandes, d'un plancher de deck hockey ainsi que deux buts de hockey, en son propre nom.

7. CORRESPONDANCES

La directrice générale et greffière-trésorière présente au conseil la correspondance reçue au cours du mois touchant les sujets suivants :

- Compte-rendu de la rencontre d'optimisation des OMH

8. VARIA

8.1 Protection équipements informatiques

154-09-2023

CONSIDÉRANT QUE la foudre et les fluctuations de courant qui y sont associées ont endommagé la « switch » réseau à deux reprises en l'espace de quelques semaines.

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté appuyé par M. Denis Tanguay et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser la directrice générale à commander un module de protection contre les surtensions, qui sera installé directement dans le panneau électrique et ce à un coût estimatif de 500 \$.

8.2 Demande d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

155-09-2023

Il est proposé par Mme Francine Garneau appuyé par M. Stéphane Fillion et unanimement résolu par les conseillers

- QUE la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester autorise la présentation du projet d'aménagement d'une patinoire au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;
- QUE la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester désigne Mme Joanie Bolduc Pelchat, directrice générale et greffièretrésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

8.3 Honoraires pour le montage de la salle lors d'une location

CONSIDÉRANT QUE selon notre contrat de location, le locataire de la salle communautaire se doit de remettre celle-ci dans son état initial;

156-09-2023

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté appuyé par Mme Marie-Andrée Lapierre et unanimement résolu par les conseillers

Que les frais de montage et de remise en état de la salle communautaire soient à la charge du locataire et non de la municipalité.

Qu'un article soit ajouté à cet effet dans notre contrat de location ainsi que dans les ententes de location avec les différents organismes.

8.4 Soumission éclairage usine

157-09-2023

CONSIDÉRANT QUE l'éclairage à l'usine est à remplacer;

CONSIDÉRANT QUE la conversion d'un éclairage au DEL est admissible à l'aide financière TECQ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à Luc Ouellet électrique inc. et que le prix soumis pour la conversion de l'éclairage intérieur et extérieur du bâtiment est de 3 667.85\$ avant taxes.

Il est proposé par Mme Francine Garneau appuyé par M. Luc Lachance et unanimement résolu par les conseillers

D'octroyer le contrat à l'entreprise Luc Ouellet Électrique inc. pour le changement d'éclairage à l'usine de traitement des eaux usées.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

158-09-2023

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre et unanimement résolu par les conseillers

Que l'assemblée soit levée à 21h08.

« Je Nadia Vallières, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Mairesse

Greffière-trésorière